

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé Non Technique



Résumé Non Technique



Evaluation environnementale Stratégique du Plan Climat Air **Energie Territorial**

Evaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique

PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Version	Date	Description
Résumé Non Technique	15/09/2021	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	LESTON Anne-Sophie – Consultante Développement Durable	15/09/2021



1.1 Contexte

En 2021, l'année de la réalisation de l'Évaluation Environnementale du PCAET, le Pays de Plateau Caux Maritime est composé de trois communautés de communes :

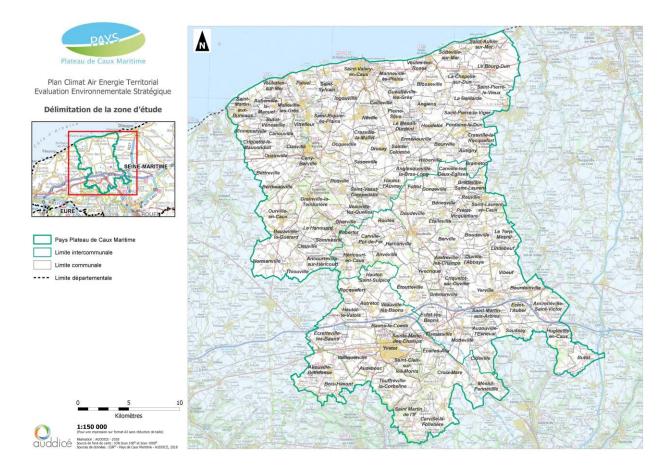
- La Côte d'Albâtre,
- Le Plateau de Caux-Doudeville-Yerville,
- Yvetot Normandie.

Il compte 123 communes pour 74 970 habitants (population légale INSEE 2014).

Situé au cœur du triangle Dieppe-Rouen-Fécamp, le Pays Plateau Caux Maritime est un pays à dominante rurale qui couvre une large partie du Pays de Caux et de son littoral (707 Km² et 30 Km de côte).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Les trois EPCI ont délégué l'élaboration et l'animation du PCAET au PETR Pays de Plateau Caux Maritime.

Le Plan Climat Air Energie du PETR Pays de Plateau Caux Maritime est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.





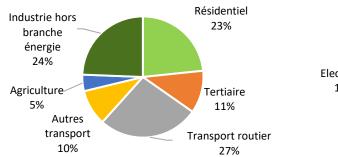
Communes concernées : Ancourteville-sur-Héricourt, Angiens Anglesqueville-la-Bras-Long, Auberville-la-Manuel, Autigny, Bertheauville, Bertreville, Beuzeville-la-Guérard, Blosseville, Bosville, Bourville, Brametot, Butot-Vénesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Cleuville, Crasville-la-Mallet, Crasville-la-Rocquefort, Criquetot-le-Mauconduit, Drosay, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturière, Gueutteville-les-Grès, Hautot-l'Auvray, Héberville, Houdetot, Ingouville, La Chapelle-sur-Dun, La Gaillarde, Le Bourg-Dun, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Malleville-les-Grès, Manneville-ès-Plains, Néville, Normanville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Martinaux-Buneaux, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-ès-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Colombe, Sasseville, Sommesnil, Sotteville-sur-Mer, Thiouville, Veauville-lès-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Vinnemerville, Vittefleur, Amfreville-les-Champs, Bénesville, Ancretiéville-Saint-Victor, Anvéville, Auzouville-l'Esneval, Berville-en-Caux, Bourdainville, Bretteville-Saint-Laurent, Butot, Canville-les-Deux-Églises, Carville-Pot-de-Fer, Cideville, Criquetot-sur-Ouville, Doudeville, Ectot-l'Auber, Ectot-lès-Baons, Étalleville, Étoutteville, Flamanville, Fultot, Gonzeville, Grémonville, Harcanville, Héricourt-en-Caux, Hugleville-en-Caux, Le Torp-Mesnil, Lindebeuf, Motteville, Ouville-l'Abbaye, Prétot-Vicquemare, Reuville, Robertot, Routes, Saint-Laurent-en-Caux, Saint-Martin-aux-Arbres, Saussay, Vibeuf, Yerville, Yvecrique, Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Écalles-Alix, Écretteville-lès-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hauts-de-Caux, Mesnil-Panneville, Rocquefort, Saint Martin de l'If, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville, Yvetot.

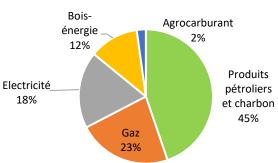


1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Energie

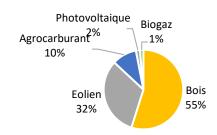
La consommation finale énergétique annuelle du territoire atteint 2,2 TWh. Le transport routier, le résidentiel et l'industrie sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 74 % des consommations du territoire. Le tertiaire et les autres transports (ferroviaire, maritime, fluvial et aérien) arrivent juste derrière, avec une part équivalente de 22 % de la consommation d'énergie chacun.





Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type de combustible

La production d'énergie renouvelable s'élève à 469 GWh, soit 21,7 % de la consommation finale du territoire.

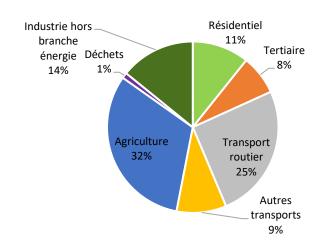


Production d'énergie renouvelable sur le territoire

Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement sur le territoire l'équivalent de 681 500 tonnes de CO₂, dont près de 32% liés à l'agriculture, 25% dû au transport routier, 14% liés au secteur industriel.

Sept GES sont étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.



Répartition sectorielle des émissions de GES sur le territoire du PETR - approche réglementaire - année 2015



Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entrainer des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) et la différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

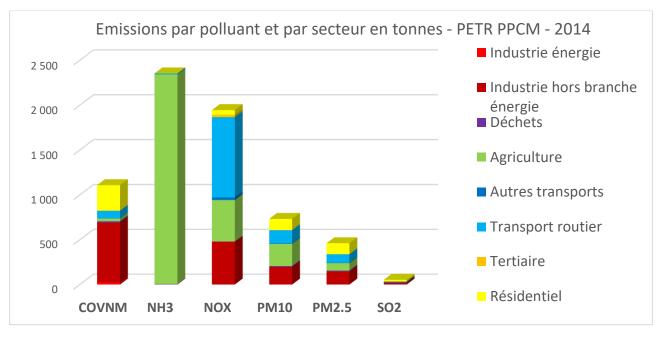
Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 23 730 t CO₂/an, soit l'équivalent de 3,5% des émissions annuelles de GES du territoire.

Adaptation au changement climatique

Le territoire est particulièrement sensible aux inondations, aux effondrements, à l'érosion, aux vagues de chaleur. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation de l'espace agricole et naturel qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.



Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire du PETR - approche réglementaire - année 2014



Selon les EPCI, les sources principales d'émission de chaque polluant sont différentes :

- Les émissions de COVNM dans le résidentiel pour la CC Yvetot Normandie sont sensiblement inférieures par rapport aux deux autres EPCI. On observe l'inverse pour le secteur de l'industrie hors branche énergie.
- Les émissions de NOx dues au transport routier sont réparties de façon équilibrée entre les trois EPCI. Celles liées à l'agriculture sont un peu plus importantes dans la CCCA tandis que les émissions du secteur de l'industrie hors branche énergie sont principalement localisées dans la CC Yvetot Normandie.
- Les émissions de SO₂ sont dues aux secteurs industriel, résidentiel et tertiaire pour les 3 EPCI.
- La répartition des émissions de NH₃ permet seulement de hiérarchiser la part de l'agriculture dans les différents EPCI qui composent le PETR PPCM, la CC de la côte d'Albâtre en tête, suivie par la CC de Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et enfin par la CC Yvetot Normandie. Cet ordre suit également le classement en superficie totale des EPCI.
- Les quatre principales sources émettrices de PM₁₀ et des PM_{2,5} sur le territoire du PETR PPCM sont le secteur de l'agriculture du fait de l'élevage et des labours, le secteur de l'industrie hors branche énergie, le secteur du transport routier par l'échappement et l'usure des routes, des freins et enfin le secteur résidentiel du fait notamment de la combustion du bois. Les émissions du secteur de l'industrie hors branche énergie sont principalement localisées dans la CC Yvetot Normandie et celles de l'agriculture dans la CC Côte d'Albâtre.



Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET				
Caractéristiques géomorphologiques	Préserver la qualité des terres agricoles Réduire l'érosion des terres et les risques d'inondations Préserver l'équilibre du territoire Préserver le trait de côte				
Ressource en eau	Assurer une gestion économe de la ressource en eau Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines, ainsi que des zones humides				
Caractéristiques climatiques et énergétiques	 Développer les actions d'atténuation du changement climatique : Réduire les émissions de gaz à effet de serre Réduire les consommations énergétiques Développer les énergies renouvelables Préserver les puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, Développer les actions d'adaptation au changement climatique : Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement du territoire, les pratiques de gestion différenciée, Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants Assurer une gestion durable des boisements et des haies bocagères Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie Augmenter la production d'énergies renouvelables 				
Caractéristiques naturelles	Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques et boisés Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.				



Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET			
	Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles et naturels			
	Valoriser la qualité paysagère du territoire			
	Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés			
	Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les caractéristiques architecturales			
	Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)			
Paysage et patrimoine	Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation et l'appropriation des paysages par les seuls riverains			
	Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées			
	Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes			
Risques naturels	Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements			
	Rappeler les règles émanant des PPRi			
	Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements			
	Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines			
Risques industriels,	Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques			
pollutions et	Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE			
nuisances	Réduire l'exposition de la population aux particules fines en agissant sur les sources d'émissions : chauffage du résidentiel, combustibles pour le transport, intrants et pratiques pour l'agriculture			
	Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air			
Démographie et santé	Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements			
	Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements			
Urbanisation	Limiter le besoin en mobilité			
	Réduire la précarité énergétique des ménages			



1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

Lors du diagnostic, plusieurs secteurs ont été identifiés comme importants pour la stratégie du Pays Plateau de Caux Maritime :

- Le secteur routier, premier consommateur d'énergie, et quasiment exclusivement des énergies fossiles, deuxième émetteur de CO₂ et important émetteur de polluants atmosphériques (Nox et particules).
 - Enjeux: proposer d'autres alternatives à la voiture individuelle.
- Le secteur industriel, deuxième consommateur d'énergie, et troisième émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (COVnm, NOx et particules).
 - Enjeux : accompagner l'efficacité énergétique, créer des débouchés locaux, s'adapter aux évènements climatiques, s'engager sur la mobilité des salariés et du transport des marchandises.
- Le secteur résidentiel, troisième consommateur d'énergie et en particulier d'énergies fossiles (près de 30% de la consommation). De fait, ce secteur est également responsable d'émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques (COVnm et particules).
 - Enjeux : réduire les consommations d'énergies, changer les sources d'énergies et les chaudières, isoler le bâti.
- Le secteur agricole, faible consommateur d'énergie, mais premier émetteur de gaz à effet de serre (CO₂, méthane et N₂O) et de certains polluants atmosphériques (ammoniac, COVnm et particules). Très sensible au changement climatique, porteur de solutions sur l'adaptation au changement climatique, la séquestration du carbone, la production locale, la production d'énergies.
 - Enjeux : accompagner le changement de pratiques, créer des débouchés locaux pour l'autonomie alimentaire, s'adapter aux évènements climatiques, innover (conservation des sols, permaculture, cultures intégrées, agroforesterie).

De même, le territoire offre de nombreux potentiels pour la production d'énergies, avec notamment :

- L'électricité renouvelable, par l'installation possible de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques (au sol sur des friches, en ombrières de parking, sur les toitures de grands bâtiments et sur les toitures des habitations),
- Le gaz renouvelable, à l'aide de méthaniseurs (valorisant des déchets de culture et des cultures intermédiaires à vocations énergétiques),
- La chaleur renouvelable, par la production locale de bois et la récupération de la chaleur du sol (géothermie) et du soleil (solaire thermique).

Enfin, ces changements doivent accompagner le territoire dans sa capacité à faire face au changement climatique : résilience face aux évènements climatiques, préservation de la qualité de vie des habitants, préservation de l'environnement et des services qu'il rend, préservation de la filière agricole.



Pour répondre à ces enjeux, le territoire a déterminé les 3 axes et orientations suivants :

- Axe 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
 - Orientation 1 : CONSERVER UNE ARMATURE URBAINE STRUCTURÉE ET UNE SOBRIETE D'USAGE
 - Orientation 2 : DÉVELOPPER ET ORGANISER LES MOBILITES DURABLES SUR LE TERRITOIRE
 - Orientation 3: RENDRE EXEMPLAIRE LES COLLECTIVITES LOCALES
- Axe 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie
 - Orientation 4 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LEURS FONCTIONNALITÉS
 - Orientation 5 : PRÉSERVER LES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS
 - Orientation 6 : PRENDRE EN COMPTE ET RÉDUIRE LES RISQUES ET LES EMISSIONS ET REJETS DE POLLUANTS
- Axe 3 : Un développement durable des activités économiques
 - Orientation 7: FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'EMPLOI LOCAL
 - Orientation 8: PRÉSERVER ET DE VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES.



1.3.2 Le plan d'actions

25 actions permettent de répondre aux enjeux et à la stratégie du PETR :

N°	Actions			
1	Construire des bâtiments performants			
2	Faciliter la rénovation des logements			
3	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification			
4	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture			
5	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures			
6	Réduire la consommation d'énergie des collectivités			
7	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités			
8	Mettre en place une politique d'achats durables			
9	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET			
10	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités			
11	Communiquer sur le PCAET			
12	Protéger les zones naturelles et la biodiversité			
13	Augmenter la séquestration annuelle de carbone			
14	Protéger les sols et la ressource en eau			
15	Assurer l'intégration paysagère et environnementale			
16	Réduire les expositions aux risques du territoire			
17	Réduire la pollution atmosphérique			
18	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation			
19	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques			
20	Contrôler le développement des zones d'activités			
21	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique			
22	Développer la production des énergies renouvelables			
23	Renforcer, maintenir et protéger les prairies			
24	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables			
25	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local			



1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
Détérioration de la Réduction		Mesures réglementaires sur les émissions atmosphériques des polluants issus des méthaniseurs et des chaufferies bois	Suivi des émissions de polluants
Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)	Evitement	L'implantation d'aires de covoiturage, de nouveaux tracés pour une mobilité douce se feront sur des zones déjà anthropisées. La densification et la rénovation seront privilégiées.	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Etude d'impact de chaque projet d'ENR, de rénovation de bâtiments, et d'aménagements spécifiques	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Réduction	Etude d'impact de chaque projet notamment pour l'implantation de méthaniseurs. L'implantation d'aires de covoiturage, de nouveaux tracés pour une mobilité douce se feront sur des zones déjà anthropisées.	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la qualité des eaux Occupation des sols : suivi de l'imperméabilisation des sols
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, émissions de gaz à effet de serre et nuisances	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation et les chaufferies bois (chaufferies communales)	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet Suivi des études des projets industriels Suivi des émissions de GES
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des déchets de construction issus de la rénovation des logements et bâtiments.	Part de déchets recyclés ou réemployés

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation



1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime ou s'étendant à proximité.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

Toutefois, 3 risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible incidence des travaux d'isolation destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments (privés ou publics), sur les chiroptères d'intérêt communautaire utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe): fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes...,
- Une possible incidence des aménagements liés à la mise en place d'un plan Vélo et au développement du covoiturage (pistes cyclables, zones de stationnement, parkings de covoiturage...) sur les habitats d'intérêt communautaire, en particulier au niveau du littoral (site Natura 2000 FR2300139 « Littoral Cauchois »),
- Un possible incidence des projets de production d'énergies renouvelables (parcs éoliens, centrales photovoltaïques au sol, méthaniseurs) sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les espèces d'intérêt communautaire, en particulier les chiroptères (présence de 6 espèces d'intérêt communautaire sur le territoire) et les oiseaux (nombreuses espèces d'intérêt communautaire au sein des 2 ZPS prises en compte dans l'évaluation).

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des aménagements liés à la mise en œuvre de plans Vélo et de développement du covoiturage hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci,
- Localisation des projets de production d'énergies renouvelables hors des périmètres des sites Natura 2000, et dans la mesure du possible à distance de limites de ceux-ci, avec prise en compte des enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien) le plus en amont possible.

